

DEC220967DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Bruno LOMBARD** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bruno LOMBARD**, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno LOMBARD**, délégation est donnée à **M. Pierre Olivier MATTEI**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno LOMBARD** et de **M. Pierre Olivier MATTEI**, délégation est donnée à **Mme Eloïse DUMAS**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno LOMBARD**, de **M. Pierre Olivier MATTEI** et de **Mme Eloïse DUMAS**, délégation est donnée à **Mme Marie-Madeleine MORANO**, *assistante coordinatrice*, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2022

Le directeur d'unité
Dominique EYHERAMENDY

